



Lycée BAC Parcours sup
LSUN rentrée DHG GRETA
Mobilisations
Protection sociale Congrès
Rendez-vous de carrière CAPA
Élections CA académique
Bureaux départementaux

**Tirage au sort contre roulette russe ?
Conditions de rentrée, baccalauréat,
orientation, nouvelle seconde dès 2018...
Un bien mauvais tour de passe-passe**

Éditorial

Quel procédé éhonté, qui consiste à faire porter le chapeau du manque de places criant dans le supérieur lié au baby boom des années 2000 au logiciel d'orientation APB !

Et ensuite, la première maille arrachée, de détricoter consciencieusement tout le reste. Donc si le système d'orientation dysfonctionne, c'est la faute du bac, et bien sûr, de l'organisation du lycée... Et de proposer une nouvelle usine à gaz, qui fabriquera très bien le rideau de fumée utile à masquer la le choix d'un tri social revendiqué et dévolu désormais aux enseignants. Avec des propositions de passage à un découpage en semestres aux contenus différents, il y a un vrai risque d'annualisation de nos services, et bien sûr, d'un alourdissement dès lors que l'on rogne les horaires élèves. En touchant de cette manière à la pierre angulaire du système, c'est la fin de la possibilité pour tous nos élèves du droit aux études supérieures ouvert par le baccalauréat, premier grade universitaire. Ils devront désormais, dès la troisième, être capables de construire le parcours individuel gagnant, sous peine de ne pouvoir être admis dans le supérieur, parce qu'ils ne répondront pas aux bons attendus. Et pire, ce sera leur propre faute !

La rentrée s'annonce catastrophique en termes de moyens et d'effectifs, en lycée comme en collège, (même l'administration a dû en convenir lors du CTA du 22). Non, ce gouvernement n'a pas l'intention de restaurer l'École, la réduction de 20% des postes au concours en témoigne.

Et pour celui-ci, la démocratisation du système éducatif, malgré les grandes déclarations de façade, n'est pas un objectif, de la même façon que les réformes fiscales, les lois travail ou l'attitude face aux migrants montrent le choix d'un libéralisme dur, peu soucieux de solidarité ou de justice sociale.

Nous ne sommes pas décidés à participer à ce jeu de dupes. Le 1^{er} février, nous serons au rendez-vous d'action interfédéral sur Parcoursup, avec aussi les étudiants et les élèves qui pourra aller jusqu'à la grève. **Le Snes-FSU, prenant ses responsabilités de première force syndicale dans le second degré, a décidé d'appeler à une grève second degré le mardi 6 février, sur les conditions de rentrée, iniques, et sur ces projets de réformes.** La mise à sac du second degré n'est pas admissible, nous avons le devoir d'alerter et de mobiliser très largement la profession, mais aussi les familles et nos élèves qui vont se retrouver piégés par des nouvelles modalités d'accès au supérieur mises en place dans la précipitation et l'opacité et une nouvelle seconde dès la rentrée 2018. Enfin, journée fédérale le 7 avec des initiatives FSU, sur l'école dans toutes ses dimensions. Des suites au niveau de la Fonction publique (salaires et emplois) sont d'ores et déjà en construction pour fin mars.

Rien ne doit, rien ne peut s'écrire sans nous.

Ce gouvernement croise les techniques du chamboule tout et du bulldozer. Opposons-lui la résistance déterminée de la justice sociale et de la mobilisation citoyenne.

Corinne Baffert

« Des moyens insuffisants » pour la rentrée 2018

Après le Comité technique ministériel de décembre où a été présenté par l'administration le détail des postes pour la rentrée 2018, le Comité technique académique s'est tenu le 22 janvier avec, entre autres à l'ordre du jour, la répartition des moyens pour le second degré entre les lycées, les collèges et les EREA.

69 postes pour 2 201 élèves de plus : le compte n'y est pas !

Les prévisions de rentrée ne méritent de commentaire. Alors que les effectifs dans de nombreuses académies diminuent, l'académie de Grenoble va connaître une progression d'effectifs en collèges, en lycées (post bac inclus) et lycées professionnels. Pour faire face à cette hausse démographique, le ministère dote l'académie de 69 ETP de plus. Calcul fait, la Secrétaire générale a tout de suite anticipé nos remarques en pointant le fait que la dotation de postes ne couvrirait pas les évolutions démographiques. Nous nous retrouvons donc dans une situation similaire aux années précédentes où le rectorat doit redéployer des moyens pour essayer de pallier la pénurie et rendre la rentrée 2018 *techniquement* possible, quitte à sacrifier les conditions de travail de nos collègues. Pour les CPE, pas de poste créé, et un collège ouvre à Rumilly. Donc, il faut trouver un poste de CPE !

Vous avez dit crise du recrutement ?

Coup de rabot et barque chargée ? Pour compenser la hausse des effectifs, ce sont les EREA qui vont connaître 5 suppressions en se basant sur une baisse des effectifs prévue, renvoyant de fait les élèves non orientés en EREA vers les collèges et les SEGPA. Les actions spécifiques académiques diminueront également de 7 ETP. En lycées, aux 78 postes annoncés pour compenser la hausse des effectifs, 10 ETP doivent être retranchés compte tenu des besoins constatés et réajustés lors de la session 2017 pour la scolarisation des redoublants de Terminale. Enfin, 17 ETP liés au constat de non consommation seront pris sur les moyens de remplacements de courte et de moyenne durée.

Cela fait trois ans que l'académie prévoit de récupérer des moyens sur le remplacement. La cause : l'impossibilité de trouver des personnels pour assurer ces remplacements. La Secrétaire générale le reconnaît : le manque d'enseignants dans notre académie (les TZR fondent au soleil), les difficultés pour recruter des contractuels dès que l'on quitte les villes universitaires et dans de nombreuses disciplines ne permettent pas d'assurer le remplacement des personnels. Donc, au niveau comptable, le non remplacement permet de réinjecter des moyens... Mais avec qui ?

Depuis de nombreuses années, nous ne cessons d'alerter sur la crise de recrutement. Quand la Rectrice présente la diminution des postes au concours au prétexte d'aligner les postes offerts sur les résultats des concours précédents (en maths, en lettres...), elle passe sous silence que cette baisse touche de nombreuses disciplines qui ne sont pas en manque de candidats et c'est ignorer les études de la Fonction publique qui montrent que la baisse de postes offerts conduit à la baisse des candidats... donc la situation n'est pas près de s'améliorer !

Tant que nos conditions de travail et nos rémunérations ne seront pas augmentées, la crise perdurera !

Le manque de moyens touche tous les personnels dans l'Éducation.

Les personnels administratifs sont également touchés. Alors que l'académie de Grenoble est la moins bien dotée, l'académie perd encore des postes. D'après la Secrétaire générale, les établissements ne seraient pas touchés et ce sont le rectorat et les DSDEN qui absorberaient cette diminution. La situation est d'autant plus critique qu'il faut également faire fonctionner le nouveau collège de Rumilly, donc trouver deux postes en établissement.

Difficile de faire croire qu'une diminution des postes d'administratifs n'aura pas de répercussions dans les établissements. La situation dans les services du rectorat et des DSDEN devient intenable pour les personnels et nous ne sommes pas à l'abri de problèmes concernant l'organisation des examens, la gestion des personnels...

François Lecoïnte



Plus de 60 collègues ont travaillé sur le LSU lors du stage syndical, sur les pratiques dans les établissements où le débat sur l'évaluation est confisqué et où l'imposition d'un modèle unique d'évaluation cherche à s'imposer. Les problématiques du fichage ont également été au centre de nos discussions.

Débatant des modalités d'action, nous avons réaffirmé que l'évaluation de nos élèves est de notre responsabilité et relève de notre liberté.

Refusons de remplir les rubriques liées à la réforme du collège (AP, EPI...) et les informations sur l'origine et les difficultés de nos élèves... qui risquent de les suivre bien au-delà de l'École.

Réformes du lycée, du bac et du post-bac : la Blitzkrieg !

Le gouvernement a adopté la stratégie de la guerre éclair sur tous les fronts y compris dans le domaine éducatif. Les réformes de l'enseignement secondaire et supérieur auxquelles il faut ajouter celles de la formation professionnelle, sont solidaires. Tous les projets actuels (pour le bac, le lycée, la voie professionnelle et le post-bac... mais aussi le collège en 2016) s'inscrivent dans une même logique. Les grands axes qui se dégagent de cet ensemble de réformes sont en effet :

- l'orientation précoce (le « choix » d'un « parcours » « personnalisé »...) pour tous et toutes ;
- un second degré divisé en une « école du socle » jusqu'au collège d'une part et un « continuum bac-3/+3 d'autre part ;
- l'apprentissage comme modèle dominant pour un enseignement professionnel confié aux branches professionnelles (ce contre quoi les Régions commencent à s'élever...) ;
- la sélection généralisée à l'entrée dans l'enseignement supérieur sur la base de compétences scolaires mais aussi extra-scolaires (soft skills).

Plan Étudiants, les logiques du tri

Le projet de loi relatif à « l'orientation et à la réussite des étudiants » n'est toujours pas voté (adopté par les députés en décembre, il sera soumis aux sénateurs en février ou mars) mais le plan étudiants qui en découle est d'ores et déjà mis en œuvre. Les attendus pour chaque formation de l'enseignement supérieur devaient être remontés pour le 17 janvier (faute d'attendus, des milliers de formations ne figurent pas encore sur la plateforme ouverte depuis le 15 janvier). La mission s'avère d'autant plus impossible que, localement, les désaccords sont nombreux. Les motions émanant de différentes universités se multiplient en dénonçant l'arbitraire et la bureaucratisation de la procédure. Dans le même temps, la boîte de pandore de la sélection est ouverte et certains rivalisent d'imagination pour multiplier les obstacles à l'entrée de l'université : stages linguistiques, lettres de recommandation, de motivation, engagements divers et variés au sein d'associations, engagements sportifs, BAFA, validation de MOOC... Les attendus se transforment en obstacles parfois infranchissables pour le commun des bacheliers.

Les enseignants de lycée risquent de devenir malgré eux les artisans de cet écrémage via les conseils de classe du second trimestre et les avis portés sur la fiche avenir. Engagement, motivation, capacité à réussir dans chacune des formations demandées, l'évaluation du dossier de candidature valorise l'extra-scolaire et surtout se veut prédictif sur le devenir de l'élève.

Au final, beaucoup de lycéens risquent de se trouver sans proposition après de longues semaines d'attente. La commission d'accès à l'enseignement supérieur, présidée par le recteur de région, aura pour mission de proposer des formations en fonction du profil des candidats et dans un périmètre géographique bien plus large qu'auparavant. On peut parier que les bacheliers les plus socialement défavorisés seront bien en difficulté pour accepter des affectations à la fois tardives, hors vœux et lointaines. Les ministères pourront toujours se targuer du fait que « tous les bacheliers qui le

souhaitent » sont affectés mais ce ne sera pas forcément dans la formation souhaitée et probablement au prix de nombreuses défections. Visiblement, les ministères tablent sur l'année de césure qui serait proposée comme choix ultime, en attendant de mieux l'année suivante...

Le lycée, antichambre de la sélection

À terme, cet échafaudage aurait pour corollaire un lycée organisé en « parcours » individuels qui déterminerait dès la classe de seconde l'orientation post-bac. À ce jour, la mission Mathiot (qui présentera officiellement son rapport le 24 janvier¹) semble opter pour un lycée organisé en « menus » :

- La classe de seconde autoriserait, à l'issue d'un premier semestre identique pour tous les élèves (tronc commun), une coloration plus grande du cursus au second semestre. La réforme serait mise en œuvre en deux temps avec la semestrialisation à la rentrée 2018, puis de nouveaux horaires et de nouveaux programmes à la rentrée 2019. On comprend ainsi que l'année scolaire 2018-2019 serait transitoire, avec le même horaire global mais un changement profond dans l'organisation des emplois du temps des élèves et des enseignants. La mission Mathiot inclura dans son rapport une réflexion sur les statuts...

- La classe de Première comporterait un tronc commun de 15h au moins (Maths 4h, Lettres 4h, HG 3h (dont EMC ?), EPS 2h, LV1 2h) auquel s'ajouterait la LV2. Les élèves choisiraient des matières majeures et des mineures regroupées sous la forme d'un menu. À ce jour, on évoque comme majeures, à hauteur de 3h par matière les couples Maths/physique-chimie, Maths/SVT, Maths/informatique, Sciences de l'ingénieur/physique-chimie, Maths/SES, Hist-géo/SES, Lettres/Langues, Lettres/arts, Lettres/philo... Les mineures, au nombre de 2 ou 3, remplaceraient les options et compléteraient le couple de majeures à hauteur de 2h hebdomadaires.

- La classe de Terminale aurait un horaire renforcé pour les deux majeures, 6h chacune, les mineures correspondantes ne dépassant pas 1h30 chacune. L'horaire du tronc commun diminuerait.

1. Pour l'analyse du rapport Mathiot, voir www.snes.edu

- Les établissements seraient libres de proposer des couplages de majeures différents en fonction du projet d'établissement ; les élèves pourraient envisager d'échanger majeures et mineures entre la première et la terminale en fonction de leur envie et de l'évolution de leur projet d'orientation.

- Un horaire spécifique serait consacré à l'orientation, à la méthodologie et à la construction de projet, de 2h à 3h selon les niveaux (la mission Mathiot n'a pas pris en compte le bilan plus que mitigé du fonctionnement actuel de l'AP). Pour cet « accompagnement » serait créée une certification complémentaire « orientation » pour les professeurs...

- L'étiage de l'horaire hebdomadaire pour les élèves avoisinerait les 25-27h maximum.



Le baccalauréat serait constitué des épreuves anticipées de français (oral et écrit) en fin de première, de deux épreuves terminales et nationales portant sur les majeures choisies par l'élève au mois de mai en terminale, d'une épreuve universelle de philosophie et d'un grand oral de 30 minutes en juin. Le jury du grand oral serait constitué de trois personnes dont une n'enseignant pas en lycée (professeur en collège ? réserve citoyenne ? enseignement supérieur ? Les possibilités restent ouvertes...). Toutes les autres disciplines seraient évaluées sous la forme d'un contrôle local, prenant l'allure de partiels avec banque de sujets nationale ou académique. L'oral serait individuel à la différence de l'épreuve actuelle de TPE, le sujet choisi croiserait les deux majeures. Le modèle avoué est celui de l'épreuve de projet en série technologique.

Pour le rattrapage, il y aurait des points attribués en fonction du dossier scolaire et les épreuves seraient supprimées.

Dans ce schéma, l'offre de formation se trouve réduite et la voie technologique, elle aussi ramenée à quelques modules, n'existe plus vraiment. Les horaires disciplinaires sont érodés et l'orientation devient centrale, avec des horaires dédiés et des enseignants spécialisés, les PsyEN devenant ou formateurs d'étudiants ambassadeurs (services civiques) ou bien chargés des décrocheurs.

L'ensemble des programmes et le contenu des épreuves sont amenés à changer d'ici 2019 et le conseil supérieur

des programmes est d'ailleurs saisi d'une commande en la matière. La mission Mathiot envisage une écriture des programmes qui permette un découpage en semestres, calqué sur l'enseignement supérieur, au mépris des rythmes d'apprentissage des lycéens tels qu'ils sont.

Parcoursup, la machine à trier

La nouvelle plate-forme d'affectation post-bac institue une procédure qui génère beaucoup plus de vœux qu'il n'y a de places. Parcoursup est à la fois bureaucratique, dissuasive et sélective.

Bureaucratique car le calendrier comme la procédure regorgent de subtilités :

- Il faut non seulement une adresse mail mais aussi télécharger l'application Parcoursup sur son téléphone ;

- Aucun vœu n'est possible après le 13 mars... sauf pour l'apprentissage où cela varie selon les établissements jusqu'au 20 septembre ;

- On peut formuler 10 vœux regroupés à l'échelle nationale (BTS, IUT, CPGE) académique ou de région académique pour certaines licences, articulés jusqu'à 20 sous-vœux pour BTS, IUT, CPGE (pas de limite de nombre pour les écoles d'ingénieurs, de commerce et la PACES-Ile de France) ;

- Chaque lycée doit décrire la formation qui a sa préférence ; en clair, on ne hiérarchise pas mais on classe quand même...

- Les lycéens doivent répondre dans un délai très court et variable (7 jours du 22 mai au 25 juin, 3 jours du 26 juin au 20 août, 1 jour à partir du 21 août) sauf pour l'apprentissage avec un délai unique de 8 jours ;

- Comme il était prévisible, les classements des candidatures se feront à l'aune d'algorithmes locaux sans aucune transparence.

Dissuasive car le dossier de candidature doit intégrer des informations multiples :

- Pour chacun des vœux, le lycée en doit motiver son projet de formation dans un texte de 1500 signes (ou davantage si la formation le demande) en cohérence avec les caractéristiques de la formation souhaitée ; il est invité à mettre en valeur ses démarches comme l'inscription à un MOOC...

- Le lycée est incité à prendre connaissance des attendus, des capacités d'accueil de chaque formation, des débouchés professionnels correspondants ; tout est fait pour favoriser l'autocensure.

Sélective car les propositions de l'enseignement supérieur se font sur la base d'un classement établi en fonction de la fiche avenir et du dossier scolaire, au regard des attendus. La sélection est fonction des capacités d'accueil, quelle que soit la formation. Ce n'est plus le lycée qui choisit mais la formation qui choisit le lycée. Il n'y a plus aucun espace d'inscription libre pour les bacheliers.

Changement de paradigme

Avec la réduction de l'offre de formation et le renforcement de la concurrence entre lycées et entre formations supérieures, la restructuration du système éducatif fait peser sur nos métiers des risques importants :

- annualisation des services et dilution des missions des enseignants entièrement centrées sur la gestion des flux lycéens et étudiants via l'orientation ;
- dégradation des conditions d'enseignement en raison de la multiplication des classes liées aux diminutions des horaires hebdomadaires propres à chaque discipline ; emplois du temps variables d'un semestre à l'autre ;
- dénaturation du lien pédagogique car l'enseignant devient le censeur de l'orientation post-bac ; les tensions entre enseignants, élèves et parents d'élèves risquent aussi de s'accroître compte tenu du poids accru du contrôle local.

Le nouveau système, s'il se mettait en place, conforterait les logiques de ségrégation sociale et de relégation scolaire. Nul doute que le climat scolaire s'en trouverait profondément dégradé.

« 80% des bacheliers qui entreprennent des études supérieures obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur »

Au-delà du très ciblé et biaisé 60 % d'échec en L1 clamé par la communication gouvernementale, et qui fait fi de la non-linéarité des parcours universitaires, voilà un autre chiffre qui à lui seul interroge l'ardeur Macroniste à vouloir tout réformer, accès au supérieur, bac et lycée.

Parce qu'enfin pourquoi donc vouloir absolument instaurer une sélection à l'entrée de l'université alors que notre pays s'en sort globalement mieux que ses voisins ?

Pourquoi vouloir réformer le baccalauréat alors que celui certifie 80 % de ceux qui s'engageront dans des études supérieures sont aptes à réussir ?

Pourquoi vouloir réformer le lycée de cette manière puisque celui-ci permet à 80 % de ceux qui s'engageront dans des études supérieures de devenir titulaires d'un diplôme d'étude supérieur ?

Au delà de la doxa libérale et ses termes de communication flattant les individualités comme « accompagner chacun vers la réussite », « libérer les énergies », « différenciation des parcours », « sciences cognitives », « expérimentation », « excellence », quel projet autre que renforcer la ségrégation sociale nous propose-t-on ?

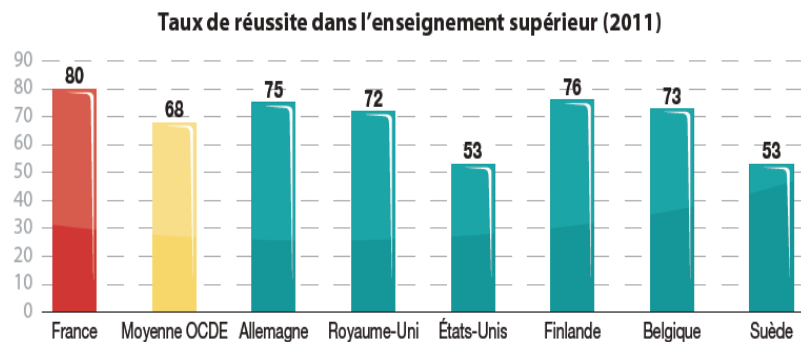
Pour le SNES-FSU,

Ce qu'il faut maintenir :

- des épreuves terminales, nationales et anonymes, pour un bac premier grade universitaire ;
- des épreuves suffisamment nombreuses pour évaluer largement les enseignements ;
- une organisation du lycée en séries.

Ce qui doit changer :

- les épreuves (contenu, durée, coefficients) doivent être revues pour être mieux adaptées à la cohérence de chaque série ;
- l'architecture de chaque série doit être repensée pour permettre une spécialisation plus progressive, qui n'enferme pas les élèves, et qui permette de combiner une culture commune large et une formation spécialisée rigoureuse, avec des grilles horaires nationales ;
- les séries doivent être reconstruites également pour en finir avec l'hypertrophie de la série S, qui n'est satisfaisante pour personne !



En France, 80 % des jeunes qui se sont inscrits dans l'enseignement supérieur ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 68 % en moyenne dans les pays de l'OCDE).

OCDE, *Regards sur l'éducation, 2013, tableau A4.1.* Note : ces chiffres incluent les possibilités de réorientation.



Les GRETA asphyxiés par la Région

Pour la deuxième année consécutive, les GRETA des trois académies de la Région doivent procéder à des licenciements ou non renouvellement de contrats, pour un volume annoncé de plusieurs dizaines de personnes. La principale raison de ce vaste plan (anti)social réside dans la décision d'interrompre les formations jusqu'alors assurées par ces organismes, prise par l'exécutif régional qui refuse toujours de recevoir la FSU régionale.

En novembre dernier, la vice-Présidente déléguée à la formation professionnelle et à l'apprentissage, dans une interview à l'AEF, n'hésitait pas à mentir délibérément au sujet des GRETA, les accusant d'être subventionnés, « sous perfusion d'argent public » et n'avoir donc aucun intérêt à « chercher de nouveaux marchés ». En réalité, il s'agit de la part de l'exécutif régional de mener, dans ce dossier aussi, une politique clientéliste favorisant les organismes privés de formation au détriment du service public. Mais cette situation est aussi liée à une dérive de ce service public depuis plusieurs décennies.

Un peu d'histoire. Au départ, le service public de formation continue des adultes s'est développé dans l'EN sous forme de partenariat. L'EN mettait son potentiel d'éducation et de formation à la disposition des entreprises pour permettre aux travailleurs d'élever leur niveau de qualification et de répondre aux évolutions techniques des différents métiers, afin de favoriser leur promotion professionnelle et sociale. Les entreprises, comme elles y étaient tenues par la loi et diverses conventions collectives, participaient au financement de cette formation. Les heures d'enseignement et de formation, assurées par des fonctionnaires titulaires, dites « heures gagées », étaient déduites de leur service et compensées pour l'EN par ces financements. Au cours des quarante dernières années, trois éléments ont profondément modifié les conditions de la FCA :

1. L'évolution économique et sociale générale : montée du chômage de masse, développement de la précarité, délocalisations industrielles, mais aussi améliorations technologiques et élévation du niveau de qualification en formation initiale (de moins de 30% à plus de 80 % au niveau du bac) ont modifié la structure des commandes FCA. La part des demandes privées n'a cessé de diminuer tandis que les commandes publiques se développaient, sous forme de différents plans et dispositifs de formation pour l'emploi.
2. Un rapport de force moins favorable aux travailleurs et l'élan nouveau de l'idéologie libérale ont entraîné de nouvelles dispositions réglementaires en faveur de l'ouverture de la FCA au marché. Les GRETA se sont trouvés en situation de concurrence avec des entreprises aux appétits aiguisés par les divers financements, comme parfois avec des organismes publics relevant d'autres ministères.
3. Les lois successives de décentralisation qui ont transféré aux collectivités territoriales en général et aux régions en particulier, de multiples responsabilités et compétences en matière de formation et d'orientation professionnelle.

Ces évolutions ont transformé la nature et les conditions de la prise en charge de la FCA par l'EN : de moins en moins d'heures de service gagées ; dans un premier temps les enseignants titulaires ont pu poursuivre leurs actions de formation en heures supplémentaires, puis de plus en plus de recours aux contrats précaires ; aujourd'hui l'essentiel des actions de formation est assuré par des contractuels. Quant aux instances académiques saisies de ces questions, leurs débats sont parfois surprenants : on y parle moins d'actions de formation et de dispositifs pédagogiques que de « chiffre d'affaire » et de « part de marché ».

Devant cette situation, la FSU a souvent posé la question, en interne dans ses instances, comme à l'administration : dans ces conditions, peut-on encore parler d'un service public de la FCA et sa prise en charge par l'EN est-elle encore justifiée ? Pour le moment la réponse a toujours été positive : pour les territoires les plus en marges et pour les publics les moins qualifiés et dans la plus grande précarité auxquels les officines privées ne s'intéressent pas, le maintien du service public de FCA sur l'ensemble du territoire est une nécessité ; mais ce sont précisément ces publics et les formations qui leur sont destinées et ces territoires — par exemple vallée de l'Arve et Vivarais pour l'académie de Grenoble — qui risquent d'être victimes des réductions drastiques de potentiel en cours, en raison des décisions brutales de l'exécutif régional.

Nous ne pouvons pas même compter sur notre administration face à ces décisions : interpellée en CTA sur les réponses et démentis que l'Etat devait apporter aux mensonges publics de la vice-présidente, la Rectrice de Grenoble a clairement fait comprendre qu'elle ne souhaitait pas d'affrontement avec la Présidence de Région et qu'elle ne ferait rien à ce sujet.

Rendez-vous de carrière : changement de paradigme ?

Nouvelle modalité d'évaluation dans le cadre du PPCR, le rendez-vous de carrière est, de la bouche du DRH de Grenoble, un changement de paradigme. À l'opposé de l'inspection sanction ou d'une inspection plombée par un avancement au mérite, le rendez-vous de carrière et la nouvelle évaluation des personnels auraient toutes les vertus de l'accompagnement des personnels... Bref, la nouvelle évaluation sera bienveillante !

Pour cela, le rectorat a mis les moyens : un séminaire a réuni, autour d'un Inspecteur général, la moitié des IPR et des IEN sur le rendez-vous de carrière.

À l'autre bout, les comptes-rendus des rendez-vous de carrière seront soigneusement épluchés pour l'harmonisation nécessaire et pour traquer les éventuels dérapages aux nouvelles modalités d'évaluation. Difficile de faire cohabiter un vocabulaire de la bienveillance avec des modalités de gestion des personnels où la performance, l'adaptabilité, les bonnes pratiques et toutes la novlangue du *New Management Public* s'expriment.

Le SNES-FSU sera particulièrement vigilant lors des CAPA dans le cadre du PPCR. Il est important de nous envoyer vos fiches syndicales.

Afin d'intervenir syndicalement sur les rendez-vous de carrière, il est indispensable que les collègues qui ont eu un rendez-vous nous fasse parvenir par voie électronique à s3gre@snes.edu leur bilan de ce rendez-vous. Plus nous aurons une vision précise de ce qui se passe dans notre académie, plus nous pourrons peser et faire bouger les choses !

François Lecointe

Voir : <https://www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Rendez-vous-de-carriere.html>

Classe exceptionnelle : mise en œuvre sous tension

Les premières promotions à la classe exceptionnelle vont avoir lieu ces jours et, à l'heure où ce bulletin sortira de l'imprimerie, les premières CAPA auront eu lieu.

Pour les élus du SNES-FSU, il s'agira de privilégier l'ancienneté des collègues promus et de veiller à ce que les collègues proches de la retraite puissent au plus vite accéder à la classe exceptionnelle, tout comme pour la hors classe pour laquelle nous avons obtenu que les collègues avec 3 ans d'ancienneté dans le dernier échelon de la classe normale l'obtiennent en priorité. L'enjeu est double car le nombre de collègues à la classe exceptionnelle étant restreint, plus les départs à la retraite des collègues à la classe exceptionnelle seront rapides, plus de nouveaux collègues seront promus !

Des CAPA sans les personnels ?

Le ministère impose une réglementation stricte pour la convocation des CAPA où seuls les élus hors classe non promouvables pourraient siéger. Cela veut dire, pour plusieurs CAPA, personne ! Les personnels seraient représentés par des collègues tirés au sort par l'administration.

Afin que les choix des personnels soient respectés, le SNES-FSU a obtenu que des groupes de travail, composés à l'image des résultats des élections professionnelles, se tiennent avant les CAPA et que les CAPA suivent les décisions de ces GT.

François Lecointe

Section académique du SNES-FSU

16 av. du 8 Mai 1945

BP 137 - 38403

Saint Martin d'Hères Cedex

mél : s3gre@snes.edu

Tél. : 04.76.62.83.30

Fax : 04.76.62.29.64

Site internet académique :

www.grenoble.snes.edu

Carrières : ne rien laisser passer !

Les premières CAPA commencent ces mois qui s'ouvrent sont denses pour les commissaires paritaires du SNES-FSU : vérification des dossiers de mutations inter, avancement d'échelon, promotion à la classe exceptionnelle, congé formation et malheureusement un conseil de discipline...

Pour défendre vos droits, vos élus ont besoin de vous !

Faites-nous parvenir les informations vous concernant à la section académique du SNES afin que nous puissions intervenir avec tous les éléments nécessaires lors des commissions.

Le calendrier prévisionnel et les informations (circulaires, analyses) et les liens vers les fiches syndicales sont disponibles sur :

<http://grenoble.snes.edu>

**Les fiches syndicales,
indispensables pour le
suivi de votre dossier,
sont téléchargeables
sur :**

www.snes.edu

Rubrique Carrières/Mutations,
puis Promotions - Évaluation

Temps partiel

du 22 janvier au 11 février

Circulaire et analyse sur :
<http://grenoble.snes.edu>

Congrès du SNES-FSU



Deux ans après le congrès de Grenoble, le SNES-FSU mènera son congrès à Rennes du lundi 26 au vendredi 30 mars 2018. Bon courage à nos camarades rennais pour l'organisation. La barre à franchir est haute !

Lors de ce temps essentiel de la vie démocratique du SNES-FSU, les délégués travailleront sur les textes préparatoires à partir de leurs mandats académiques. Il s'agira de définir pour les trois ans à venir les projets éducatif et de société que défendra le SNES-FSU, et de travailler sur les moyens pour renforcer le SNES-FSU et la FSU pour imposer syndicalement nos choix.

Le congrès national sera précédé du congrès académique qui aura lieu à la Bourse du travail de Grenoble le lundi 12 et le mardi 13 mars. Chaque S1 est invité à participer au congrès et chaque syndiqué peut assister au congrès.

Le SNES-FSU est fort car il est construit collectivement. Débattez dans vos S1 des propositions des prérapports et participez nombreux au congrès !

Quel financement de la Protection sociale ?

L'évolution de la protection sociale est marquée par une fiscalisation accrue de son financement. Qu'est-ce que cela signifie ? Fiscaliser veut dire remplacer progressivement les cotisations sociales par des impôts et des taxes.

La part des cotisations sociales assises sur les salaires représente toujours la principale ressource de la protection sociale avec 61,2% du total. Cependant, en 1959, elle pesait 76,8% de ce même total. Parallèlement, la part des impôts et taxes (ITAF) a fortement augmenté pour atteindre 24,5% des ressources en 2015. Parmi ces ITAF, la CSG (Contribution Sociale Généralisée) joue un rôle de premier plan. Dès 1991, sa mise en place par Rocard a donné le coup d'envoi de la fiscalisation. En 1996, les ordonnances découlant du plan Juppé de 1995 ont entériné l'intégration de l'assurance-maladie dans le budget de l'État. Depuis cette date, chaque année c'est le parlement qui vote une enveloppe pour les dépenses d'assurance-maladie définie par la loi de financement de la Sécu. En 1998, le gouvernement Jospin transfère la quasi-totalité de la cotisation maladie sur la CSG. Il reste alors à peine 0,75 % de cotisation maladie sur la feuille de paye.

Le projet Macron repose sur un nouveau transfert de cotisations vers la CSG. Les cotisations salariales maladie (0,75%) et chômage (2,40%) seront supprimées en 2018 pour les salariés du secteur privé, en compensation d'une hausse de la CSG de 1,7% au 1er janvier. La mesure est « vendue » à ces salariés du privé au nom d'une hausse à terme de leur pouvoir d'achat. Pour les fonctionnaires l'effet serait, par un système complexe, limité à un simple maintien du pouvoir d'achat. Quant à 60% des retraités, la hausse de la CSG signifie une nouvelle diminution de leurs revenus (pensions). Au-delà de l'aspect financier et de l'inégalité de traitement entre catégories de la population, le débat porte avant tout sur la nature même de la transformation de notre système de protection sociale. La CSG a élargi l'assiette des prélèvements sociaux au-delà des seuls revenus du travail. Elle inclut les revenus de remplacement (pensions de retraite, allocations chômage ...) et les revenus du capital (revenus du patrimoine ou de

placement). Avec ce nouveau transfert vers la CSG, on s'apprête donc à franchir un cap **en faisant oublier aux salariés et à l'opinion publique que les cotisations employeurs et salariés sont un élément du salaire socialisé¹ et ouvrent des droits sociaux (prestations maladie, maternité, chômage, invalidité, retraite). La CSG quant à elle ne crée pas de droits.** Les cotisations matérialisent le fait que les richesses créées par le travail sont le pilier historique du financement de la Sécurité sociale et du modèle français auquel notre organisation syndicale est fortement attachée. C'est d'ailleurs ce qui leur est reproché par le patronat et par les gouvernements successifs de droite et de gauche et de soi-disant ni de droite ni de gauche parlant des « charges sociales » qui pèsent sur le « coût du travail » et nuisent à la « compétitivité des entreprises ». C'est la justification des exonérations, allègements et suppressions des cotisations patronales compensés en partie par des ressources fiscales et la part croissante de la CSG.

Rompre le lien avec les cotisations sociales grâce à la fiscalisation vers les ménages, donc en renforçant le rôle de l'Etat, enlève toute légitimité à revendiquer la gestion du système de Sécurité Sociale par les représentants des salariés. Or, nous portons dans le SNES-FSU et dans la FSU cette revendication du retour à des élections de représentants des salariés pour gérer la Sécu.

Cette problématique du financement de la Protection sociale mérite échanges et débats au sein de notre syndicat. La préparation du Congrès 2018 peut nous en donner l'occasion.

Marie-Laurence Moros

1. Le salaire socialisé (ou mutualisé) est formé par l'ensemble des cotisations sociales, dites salariales et patronales, pour répondre aux besoins des salariés face à la maladie, la maternité, la retraite, l'invalidité, au chômage ou aux charges familiales...

Élections internes à la CA académique et aux bureaux départementaux

Les adhérents de l'académie sont appelés à renouveler la Commission administrative (CA) académique et les bureaux des sections départementales (S2) du 16 janvier au 06 février prochain, en même temps que le vote sur le Rapport d'activité national (RAN) et le Rapport financier national (RFN), publiés dans le supplément de *l'Université syndicaliste* n° 775, du 17 décembre 2017.

Pour les S1 d'actifs de plus de 3 adhérents, le vote est organisé dans les S1 sous leur responsabilité : la commission académique enregistre les résultats proclamés dans le S1 et ne tranche que les éventuelles difficultés. Les adhérents isolés, dont les S1 de moins de 4 adhérents, et les retraités votent dans la même période par correspondance, directement à la section académique. Leur vote est dépouillé par la commission académique.

Le bureau académique du 9 janvier a pris connaissance du dépôt de deux listes pour son renouvellement : une liste déposée par le courant de pensée *Unité et Action* (UA) et une liste déposée par le courant de pensée *École Émancipée*. Elle a également pris connaissance du dépôt de listes *Unité et Action* pour les bureaux des S2 de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et de la Haute-Savoie, d'une liste du courant de pensée *École Émancipée* pour le bureau du S2 de l'Isère, d'une liste *Vivre le SNES-FSU en Savoie* pour le bureau du S2 de la Savoie, et d'une liste *Pour un Syndicalisme Combatif* pour le bureau du S2 de Haute-Savoie (74).

L'ensemble des listes de candidats est publié dans ce bulletin, ainsi que les deux textes d'orientation pour l'élection de la CA académique.

La Section académique

Texte d'orientation de la liste *Unité et Action*

Combattre l'austérité et les dérives sécuritaires

Courant sur la fin du quinquennat Hollande et l'ouverture de celui d'E. Macron, le mandat de la CA académique (2016-2018) s'est déroulé dans un contexte de choix confirmé de l'austérité, auquel a succédé un parti pris libéral tous azimuts, renouant avec une volonté de casse des services publics et de notre modèle social de redistribution. Dans le déni complet du contexte d'une élection avec le Front national au second tour, E. Macron n'est pas arrivé au pouvoir sur des bases de soutien à un programme certes annoncé, mais sur le choix pour beaucoup du barrage au Front national, et d'un programme bien loin d'être largement partagé.

La revalorisation timide de nos professions et l'absence de véritables mesures de pré recrutements a conduit à pérenniser la crise de recrutement. Les créations de postes du quinquennat précédent ne couvrant même pas la hausse démographique n'ont pas permis d'améliorer les conditions de travail des personnels, et le retour aujourd'hui à un plan social de 120 000 postes dans la fonction publique dont 50 000 dans la fonction publique d'État, du gel du point d'indice et de la journée de carence sont inacceptables. Si le

SNES-FSU avait réussi à faire acter un accord salarial, son reniement partiel par l'application en différé d'une part des mesures par le nouveau pouvoir constitue une trahison très grave de la parole de l'État. La dénaturation de nos métiers avec les injonctions sur l'évaluation via le LSU en collège continue. Les changements profonds (instauration d'une sélection qui ne dit pas son nom) en urgence de modalités d'accès à l'université, prétexte à modifier le bac en profondeur, et partant de là, tout le lycée avec de nouvelles secondes dès la prochaine rentrée, tout comme l'absence de toute mesure pour endiguer la crise de recrutement, et pire, la décision de réduire le nombre de postes mis aux concours pour « coller à la réalité du vivier » [sic] de ce gouvernement qui d'une part cultive les fuites dans la presse, et « en même temps », avance en bulldozer, sont coupables. En persistant dans son entreprise de communication, voire de manipulation, en refusant un véritable dialogue avec les personnels, il est en passe de signer un véritable renoncement pour la jeunesse de ce pays et tourne le dos à une démocratisation nécessaire du Second degré non seulement pour les individus, mais aussi pour les besoins en qualification de ce pays.

Ces choix libéraux se retrouvent dans l'ensemble de la politique gouvernementale dans les domaines fiscaux, économiques et sociaux, qu'il s'agisse des réformes de l'impôt, des projets en matière de protection sociale ou de retraite. Face aux discours de prétendue modernisation au bénéfice toujours des plus riches, face à une réalité de la pauvreté qui s'accroît, le SNES-FSU doit continuer l'information et la mobilisation de la profession pour la construction de luttes afin d'empêcher la casse du système éducatif et d'obtenir la revalorisation des personnels – salaires et conditions de travail.

Enfin, le SNES doit, avec toutes les forces progressistes, combattre la banalisation des discours sécuritaires, de rejet et de peur de l'autre, de criminalisation du mouvement syndical, et dénoncer cette manœuvre politicienne qui consiste, en situation de crise, à détourner la population des vrais problèmes et à instrumentaliser les peurs. Au lieu de politiques libérales et sécuritaires, c'est de l'élaboration de nouvelles solidarités dont a besoin la société française.

Une orientation ouverte et déterminée

UA est avant tout un lieu de débats d'idées, d'échanges d'expériences et d'analyses. Notre orientation refuse le dogmatisme et les théories figées. Nos valeurs sont la démocratie, l'égalité, la laïcité, le dialogue. Notre ambition est celle d'une amélioration profonde du service public d'Éducation et, plus largement, de tous les services publics.

Pour nous, l'Éducation nationale n'a pas pour vocation la reproduction conforme de la société et de ses injustices, ni de dégager une élite ou encore de se limiter à la formation d'une main-d'œuvre immédiatement employable selon les besoins et critères patronaux, mais de permettre à tous les jeunes de devenir les femmes et les hommes de demain, dans toutes leurs dimensions : personnelle, familiale, sociale, professionnelle, culturelle et citoyenne. C'est à ce titre que les projets actuels de réformes de ce gouvernement, tant en matière d'orientation, de collège, de lycée que de formation professionnelle sont un vrai danger.

Ce projet éducatif n'est pas séparable d'une ambition de transformation sociale : nous voulons contribuer à construire une société plus égalitaire, démocratique et dans laquelle les richesses créées ne seraient pas confisquées par quelques-uns. Dès aujourd'hui nous demandons que ces richesses soient mises au service

du plus grand nombre, tout d'abord par une meilleure répartition entre la rémunération de ceux qui les produisent et les profits des investisseurs.

Cela passe par l'amélioration des salaires directs et socialisés (protection sociale, prestations familiales, retraites, complètement à rebours du transfert vers la CSG et de son augmentation mise en place par ce gouvernement), mais également par une fiscalité qui prélève sur les plus gros revenus, en particulier les revenus non salariaux, pour donner à l'État et aux services publics, dont celui d'Éducation, les moyens de fonctionner, d'améliorer leur qualité et de mener à bien leurs missions. Cela passe par une construction européenne qui ne fasse pas du continent le terrain de jeux du libéralisme économique et une forteresse assiégée ultra-sécuritaire mais une terre de paix et de coopération ouverte aux peuples du monde.

*Unité
Action*

Notre ambition pour les enfants et adolescents d'aujourd'hui est qu'ils puissent échapper aux modèles consuméristes qu'on leur propose pour devenir des acteurs responsables de leur propre devenir. C'est tout le contraire d'un transfert sur les individus de la responsabilité de leur éventuel échec.

Rassembler, débattre, agir

Les candidats à la CA académique présentés sur la liste Unité et Action - face à toutes les attaques contre les services publics, face aux difficultés croissantes de nos métiers, face aux maux de la société dont l'École n'est pas isolée, face aux politiques gouvernementales qui accroissent les inégalités au lieu de les réduire - continueront à tout mettre en œuvre pour rassembler les personnels, mettre en débat les projets et revendications et agir dans l'unité.

En votant et en faisant voter pour la liste *Unité et Action*, vous approuverez ces orientations et vous permettrez aux militants qui les portent de poursuivre leur action dans leurs responsabilités départementales et académiques.

Liste présentée par *Unité et Action*

1. Corinne BAFFERT, cert., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
2. François LECOINTE, cert., clg F. Léger, S^t Martin d'Hères, 38
3. Aline LAROCHE, cert., clg Barnave, S^t Égrève, 38
4. Jacques AGNES, cert., lyc. E. Mounier, Grenoble, 38
5. Christine SAINT-JOANIS, cert., lyc. G. Fichet, Bonneville, 74
6. Bernard OGIER-COLLIN, CPE, clg Le Guillon, Le P^t de Beauvoisin, 38
7. Anne-Marie GUILLAUME, cert., clg P. Picasso, Échirolles, 38
8. Christophe DUMAILLET, cert., lyc. H. Laurens, S^t-Vallier, 26
9. Stéphanie TURPAUD, cert., clg Frontailles, S^t Pierre d'Albigny, 73
10. Olivier JEUNET, cert., clg Les Perrières, Annonay, 07
11. Anne DORTEL, cert., clg Europole, Grenoble, 38
12. Marc GAIGE, cert., clg S. de Beauvoir, Crolles, 38
13. Cécile SANCHEZ, cert., clg Barnave, S^t Égrève, 38
14. Olivier MOINE, cert., lyc. La Pléiade, Pont de Cheruy, 38
15. Camille VITTOZ, cert., clg des 6 vallées, Le Bourg d'Oisans, 38
16. Cyril BOREL, cert., clg L. Lumière, Échirolles, 38
17. Astrid KAYA, cert., clg Les Perrières, Annonay, 07
18. Jean-Louis MOLLARD, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère, 26
19. Cathy BERTIN, cert., clg Louise de Savoie, Chambéry, 73
20. Serge PAILLARD, agr., lyc. P. Neruda, S^t Martin d'Hères, 38
21. Claudette COMBE, retraitée, 38
22. Michel LOMBART, cert., lyc. L. Lachenal, Argonay, 74
23. Frédérique PENNAIRE, DCIO, CIO de Bourgoin-Jallieu, 38
24. Gabriel EMERY, cert., clg du Trièves, Mens, 38
25. Annie ANSELME, agr., lyc. Ch. Baudelaire, Cran-Gevrier, 74
26. Alexis REYNAUD, cert., lyc. A. Argouges, Grenoble, 38
27. Fanny VALLA, CPE, lyc. G. Jaume, Pierrelatte, 26
28. Nicolas RIPERT, agr., lyc. F. Buisson, Voiron, 38
29. Marie-Laurence MOROS, retraitée, 38
30. Jacky MABILON, cert., clg Sport Nature, la Chapelle en V., 26
31. Ophélie CABECEIRO, cert., lyc., Le Cheylard, 07
32. Sylvain LECOMTE, cert., lyc. de l'Albanais, Rumilly, 74
33. Nathalie AUBRY, cert., clg Les Perrières, Annonay, 07
34. Sophie BAVOIL, cert., clg Barjavel, Nyons, 26
35. Bruno MONDON, cert., lyc. Armorin, Crest, 26
36. Joëlle GUILLAUME, retraitée, 38
37. Céline BONNEFOY, cert., clg Le Vergeron, Moirans, 38
38. Jean-Pierre VARNET, retraité, 38
39. Nathalie SCARSINI, contr., lyc. Faure, Annecy, 74
40. Pierre-Luc NODIN, cert., clg D. Brunet, S^t Sorlin en Valloire, 26
41. Patricia PISICCHIO, cert., clg P. Dubois, Seyssinet, 38
42. Patrick LE BROUSTER, retraité, 38
43. Marion de SAINT-JEAN, PSYEN, CIO Olympique, Grenoble, 38
44. Gilles SCHAFF, cert., lyc. H. Laurens, S^t Vallier, 26
45. Christiane PEYLE, cert., clg du pays de l'Herbasse, S^t Donat, 26
46. Jean-François LUCIANI, cert., clg R. Guelen, Pont en Royans, 38
47. Annie EVENO, retraitée, 38
48. Landry GIRARD, AED, clg Les Perrières, Annonay, 07
49. Mélanie PETTINOTTO, cert., clg Buclos, Meylan, 38
50. Mathieu FOURNEYRON, cert., collège Le Clergeon, Rumilly, 74
51. Catherine VOLLAND, agr., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
52. Anne-Françoise VIAL, cert., TZR 73-1, 73
53. Jean LEGER, cert., lyc. Poncet, Cluses, 74
54. Marie-Odile BOUCRIS, retraitée, 38
55. Laurent SALVIGNON, cert., clg Clos Jouvin, Jarrie, 38
56. Isabelle ESPIARD, cert., clg Borne, Montélimar, 26
57. Brigitte BOUTTAZ, PEGC, clg de Cuines, S^t Étienne de Cuines, 73
58. Jean-Michel LABAILLE, cert., lyc. L. Lachenal, Argonay, 74
59. Cécile DELCARMINE, cert., clg J. Mermoz, Barby, 73
60. Dominique GEORGE, agr., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
61. Martine DUCLAUX, cert., clg J. Ferrat, Salaise s/Sanne, 38
62. Dominique PIERRE, cert., lyc. É. Loubet, Valence, 26
63. Hélène ERCOLE, agr., lyc. P. Neruda, S^t Martin d'Hères, 38
64. Juliette FRADIN, cert., lyc. Louise Michel, Grenoble, 38
65. Marie SERIEYS, agr., lyc. les 3 Sources, Bourg les V., 26
66. Jean VINCENT, retraité, 38
67. Brigitte CARREL, cert., clg P. Langevin, Ville la Grand, 74
68. Romain VIDONNE, agr., lyc. Europole, Grenoble, 38
69. Jocelyne MOULIN, cert., lyc. Deschaux, Sassenage, 38
70. Jean-Noël SENECHAUX, agr., lyc. Triboulet, Romans s/ Isère, 26
71. Sandrine FAURE, cert., clg P. Valéry, Valence, 26
72. Manue PAUTHIER, cert., clg Le Massegu, Vif, 38
73. Christophe DAUDIN, cert., lyc. Reynoard, Villard-Bonnot, 38
74. Emilie BENOIT-GONIN, agr., lyc. Bergès, Seyssinet, 38
75. Dominique MAUCOURANT, cert., lyc. A. de Noailles, Evian, 74
76. Aude CAPRON, cert., lyc. La Matheysine, La Mure, 38
77. Franck BARRAQUE, agr., lyc. Triboulet, Romans s/ Isère, 26
78. Elodie BONNAUD MORIN, agr., collège J. Vilar, Échirolles, 38
79. Mellie LACAVE, agr., ZR 38-1, 38
80. Eva ROSSET, agr., lyc. La Pléiade, Pont de Cheruy, 38
81. Jean-Claude LAMARCHE, retraité, 38
82. Xavier MARAND, cert., lyc. A. Argouges, Grenoble, 38

Bureau départemental de l'Ardèche (07)

Liste présentée par *Unité et Action*

- | | |
|--|--|
| 1. Ophélie CABECEIRO, cert., lyc., Le Cheylard | 6. Claude CADDET, agr., lyc. G. Faure, Tournon |
| 2. Olivier JEUNET, cert., clg Les Perrières, Annonay | 7. Alice GISPERT, agr., lyc. V. d'Indy, Privas |
| 3. Astrid KAYA, cert., clg Les Perrières, Annonay | 8. Yann SENOT, cert., clg A. Mezenc, Le Pouzin |
| 4. Valérie BENMIMOUNE, cert., clg A. Mezenc, Le Pouzin | 9. Rachel MARSENS, cert., clg Les Perrières, Annonay |
| 5. Robert STIEAU, retraité | 10. Landry GIRARD, AED, clg Les Perrières, Annonay |

Bureau départemental de la Drôme (26)

Liste présentée par *Unité et Action*

- | | |
|--|---|
| 1. Christophe DUMAILLET, cert., lyc. H. Laurens, S ^t Vallier | 7. Franck BARRAQUE, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère |
| 2. Sophie BAVOIL, cert., clg Barjavel, Nyons | 8. Sandrine FAURE, cert, clg P. Valéry, Valence |
| 3. Jean-Louis MOLLARD, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère | 9. Claudie BREUL, retraitée |
| 4. Marylène NAUD, cert. clg F.-J. Armorin, Crest | 10. Jean-Noël SENECHAUX, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère |
| 5. Jacky MABILON, cert., clg. Sport et Nature, La Chapelle en V. | 11. Fanny VALLA, CPE, lyc. G. Jaume, Pierrelatte |
| 6. Pierre-Luc NODIN, cert., clg D. Brunet, S ^t Sorlin en Valloire | 12. Isabelle ESPIARD, cert., clg A Borne, Montélimar |

Bureau départemental de l'Isère (38)

Liste présentée par *Unité et Action*

- | | |
|--|---|
| 1. Anne-Marie GUILLAUME, cert., clg P. Picasso, Échirolles | 10. Ruth ESKINAZI, PSYEN, CIO Belledonne, S ^t Martin d'Hères |
| 2. Serge PAILLARD, agrégé, lyc. P. Neruda, S ^t Martin d'Hères | 11. Manon, PEROZ, cert., clg Le Massegu, Vif |
| 3. Manue PAUTHIER, cert., clg Le Massegu, Vif | 12. Jean VINCENT, retraité |
| 4. Patricia PISICCHIO, cert., clg P. Dubois, Seyssinet | 13. Martine DUCLAUX, cert., clg J. Ferrat, Salaise s/Sanne |
| 5. Alexis REYNAUD, cert., lyc. A. Argouges, Grenoble | 14. Anne DORTEL, cert., clg Europole, Grenoble |
| 6. Mélanie PETTINOTTO, cert., clg les Buclos, Meylan | 15. Sahnoun BAYA CHATTI, cert., clg Ch. Munch, Grenoble |
| 7. Elvire DELGADO, retraitée | 16. Cécile SANCHEZ, cert., clg Barnave, S ^t Egrève |
| 8. Jean-Baptiste PASCAL, cert., clg. Ch. Munch, Grenoble | 17. Chantal BLANC-TAILLEUR, retraitée |
| 9. Nathalie SIMOND, cert., clg O. de Gougues, Chatte | 18. Marie-Laurence MOROS, retraitée |

Liste présentée par *École Émancipée*

- | | |
|---|--|
| 1. Chrystelle BLANC-LANAUTE, cert., clg Vercors, Grenoble | 5. Santiago VICARIO, CPE, clg Olympique, Grenoble |
| 2. Thibaut MICHOUX, agr., clg Olympique, Grenoble | 6. Jean-Paul MARTENOT, retraité, Voiron |
| 3. Sylvain DROPSY, CPE, clg Lucie Aubrac, Grenoble | 7. Yvan ROCHAS, cert., clg Les six Vallées, Bourg d'Oisans |
| 4. Olivier RENARD, cert., clg Fantin Latour, Grenoble | |

Bureau départemental de la Savoie (73)

Liste présentée par *Vivre le SNES-FSU en Savoie*

- | | |
|--|---|
| 1. Cathy BERTIN, cert., clg Louise de Savoie, Chambéry | 6. Yohan AUDEBERT, cert., clg Le Bonrieu, Bozel |
| 2. Nathalie PAYET, cert., clg Côte-Rousse, Chambéry | 7. Stéphanie TURPAUD, cert., clg Les Frontailles, S ^t Pierre d'Albigny |
| 3. Cécile DELCARMINE, cert., clg Mermoz, Barby | 8. Danièle GENINATTI, retraitée |
| 4. Olivier PIETTRE, cert., lyc. du Granier, La Ravoire | 9. Séverine POUZET, contr., lyc. Monge, Chambéry |
| 5. Anne REYMOND, cert., clg Marlioz, Aix-les-Bains | 10. Laurent BACHLER, agr. lyc. Vaugelas, Chambéry |

Bureau départemental de la Haute-Savoie (74)

Liste présentée par *Unité et Action*

- | | |
|---|---|
| 1. Christine SAINT-JOANIS, cert., lyc. Fichet, Bonneville | 6. Jean-Michel LABAILLE, cert. lyc. Lachenal, Argonay |
| 2. Brigitte CARREL, cert., clg Langevin, Ville la Grand | 7. Annie ANSELME, agr., lyc. Baudelaire, Cran-Gevrier |
| 3. Michel LOMBART, cert., lyc. Lachenal, Argonay | 8. Jean-Claude LARDEAU, retraité |
| 4. Sylvain LECOMTE, cert., lyc. de l'Albanais, Rumilly | 9. Lila OULD AMZIANE, agr. lyc. Lachenal, Argonay |
| 5. Mathieu FOURNEYRON, cert., clg le Clergeon, Rumilly | 10. Pierre CABOTTE, retraité |

Liste présentée par *Pour un Syndicalisme Combatif*

- | | |
|--|--|
| 1. Jean-Pierre RICHAUDEAU, retraité | 6. Annie MORCH, retraitée |
| 2. Pierre JALLOT, cert., clg Varens, Passy | 7. Jean-René FARRAYRE, retraité |
| 3. Sylvie BRIANCEAU, cert., lyc. du Mont Blanc, Passy | 8. Jean-Pierre ADAM, retraité |
| 4. Jocelyne JIGUET-JIGLAIRAZ, cert., lyc. de l'Albanais, Rumilly | 9. Patrice ALBERT, cert., lyc. Lachenal, Argonay |
| 5. Blandine BEROD, agr., lyc. du Mont Blanc, Passy | |

Élections à la CA académique

Liste présentée par *École Émancipée*

- | | |
|---|--|
| 1. Chrystelle BLANC-LANAUTE, cert., clg Vercors, Grenoble, 38 | 10. Charlotte ROUCHON, CPE, clg Vercors, Grenoble, 38 |
| 2. Ronan COLLAUX, cert., clg Mougins, S ^t Michel de M., 73 | 11. Raphaël GRANVAUD, cert., clg De Jastres, Aubenas, 07 |
| 3. Céline VLAMINCK, cert., clg Maurienne, S ^t Jean de M., 73 | 12. Laurianne CLERC, agr., clg Olympique, Grenoble, 38 |
| 4. Thibaut MICHOUX, agr., clg Olympique, Grenoble, 38 | 13. Sébastien GRILLARD, cert., lyc. Baudelaire, Cran-Gevrier, 74 |
| 5. Nathalie PAYET, cert., clg Côte-Rousse, Chambéry, 73 | 14. Sylvain DROPSY, CPE, clg Aubrac, Grenoble, 38 |
| 6. Santiago VICARIO, CPE, clg Olympique, Grenoble, 38 | 15. Benoît LOCHE, cert. clg Gustave Monod, Montélimar, 26 |
| 7. Leïla SANTON, cert., clg Pompidou, Claix, 38 | 16. Olivier RENARD, cert., clg Fantin Latour, Grenoble, 38 |
| 8. Stéphane MOULAIN, cert., clg Monod, Montélimar, 26 | 17. Jean-Paul MARTENOT, retraité, Voiron, 38 |
| 9. Gilles BOUGON, cert., lyc. Fauré, Annecy, 74 | 18. Yvan ROCHAS, cert., clg Les six Vallées, Bourg d'Oisans, 38 |

Texte d'orientation de la liste *École Émancipée*

Pas de concessions face à Macron, Blanquer et compagnie : construire les luttes pour un projet d'éducation ambitieux et émancipateur !

L'École Émancipée est attachée à un syndicalisme de masse, combatif, unitaire et démocratique. Il y a urgence à le construire face à un gouvernement qui incarne des menaces graves pour la société toute entière.

Macron et son équipe ne sont pas un gouvernement de droite de plus. Ils répondent par la force au manque de légitimité du système politique qu'a montré l'abstention aux dernières élections. Ils veulent aussi accélérer la course aux profits pour les plus riches dans le cadre d'un système mondial très instable. Économiquement libéral et politiquement ultra-autoritaire, Macron a déjà tapé très fort : sur les droits sociaux (loi travail 2), sur les libertés et sur nos droits (pérennisation de l'État d'urgence), sur les migrant/es... Ce n'est qu'un début : que ce soit pour l'éducation, la Sécu, les retraites, ce gouvernement est prêt à aller très loin... Aussi loin qu'on le laissera avancer.

Reprendre l'offensive, ne pas avoir peur de la radicalité.

Face à ces attaques, nous ne devons reculer sur rien. La seule chose dont Macron a peur, ce sont des mouvements sociaux décidés et unitaires. C'est bien pour cela qu'au début de la lutte contre la loi travail, il a rapidement cédé devant les routiers qui risquaient de donner au mouvement social les moyens de bloquer l'économie. Alors à nous de construire cette unité en fédérant les salarié/es et leurs luttes. L'École Émancipée milite pour le renforcement des liens et de l'action concrète avec la CGT et Solidaires. Certains « ratés » de la F.S.U. l'ont isolée : lors de la plainte de Blanquer contre Sud Educ 93, lors du début du mouvement contre la loi travail 2 (refus d'un appel clair national à la grève) ou encore lors de la négociation du P.P.C.R. ou de la mise en place de l'État d'urgence.

Fédérer les salarié/es, c'est aussi lutter avec les plus précaires d'entre eux. Dans l'éducation, cette précarité va se renforcer avec la crise du recrutement et la baisse du nombre de postes aux concours. Le mot d'ordre de titularisation de tou/tes les précaires sans conditions est indispensable pour mobiliser les premier/es concerné/es. L'unité passe aussi par une attention particulière envers les luttes des collègues personnels de service, techniques et administratifs. Il est urgent d'améliorer notre coordination (FSU et intersyndicale) avec les personnels « décentralisés » de nos établissements, qui se bagarrent contre la rigueur imposée par les collectivités territoriales.

Enfin, l'auto-organisation des collègues reste un point clé pour gagner. Comme cela a été retenté récemment à Grenoble par exemple, des A.G. de lutte doivent être convoquées dès qu'il y a une mobilisation.

Construire un projet alternatif pédagogique et social audacieux.

Le projet pédagogique de Blanquer est autoritaire, réactionnaire, et répond aux besoins d'une « modernité » libérale qui ressemble en fait à un retour au XIX^e siècle. Attaques contre le Bac et l'université, éloge de l'uniforme ou de la discipline, menaces contre le collège unique et montées d'autoritarisme : le ministre souhaite accélérer les dynamiques de ses prédécesseurs vers plus de tri social, plus d'inégalités de traitement, plus de hiérarchie et de fichage de chacun/e, élèves comme personnels. L'inverse exact du projet d'émancipation que nous défendons.

Il est nécessaire de nous opposer pied à pied à ces dynamiques en refusant par exemple le Livret Scolaire Unique, outil de normalisation pédagogique, de tri social et de fichage généralisé. Être sans concession face à nos autorités hiérarchiques qui usent de méthodes de management de plus en plus sournoises et agressives. La question d'un certain niveau de désobéissance civique se pose et va se poser de plus en plus, le L.S.U. n'en étant qu'un exemple : nous devons nous y préparer et y préparer nos collègues.

Le risque, face à la violence de cette offensive, serait de baisser la tête et d'affaiblir notre discours. C'est du contraire dont nous avons besoin : d'un projet éducatif ambitieux qui redonne place à l'espoir d'une autre société, d'un autre avenir possible.

Nous devons ainsi proposer du neuf. Sur l'évaluation des élèves par exemple, nous ne pouvons nous satisfaire des notes sous prétexte de refuser les « compétences » telles qu'on veut nous les imposer (d'en haut, sur des critères libéraux et sans intérêt pédagogique). A nous de chercher des modèles pédagogiques alternatifs, en nous inspirant des penseurs/euses de l'éducation nouvelle comme Freinet : refuser l'évaluation permanente, la construire quand elle est nécessaire dans un objectif de progrès collectif et non de concurrence individuelle. Il existe de vastes chantiers pour donner un sens émancipateur à notre travail : c'est aussi une façon de résister à Macron et à son monde.

Sur tous ces thèmes, la CA académique est souvent un lieu de débats productifs. Les élu/es *École Émancipée* continueront d'y défendre l'unité interprofessionnelle, intersyndicale, et un modèle pédagogique émancipateur pour les élèves comme pour les personnels.

**Si vous vous reconnaissez dans cette orientation,
votez et faites voter pour la liste *ÉCOLE ÉMANCIPÉE*.**

Bilan de l'exercice 2016-2017

Les cotisations des adhérents sont les seules recettes « fraîches » du SNES (hors intérêts de comptes à livrets, retours de TVA sur publications, etc.).

Les 3/5 des cotisations reçues par la section académique (S3) sont reversées à la direction nationale (S4).

Le différentiel entre le début et la fin de l'exercice, de 65 804.69 €, s'explique en partie par le paiement différé au SNES national de la part des cotisations de l'année précédente (2015-2016), mais il n'en reste pas moins que chaque année, depuis trois ans, on constate un déficit structurel de 20 000 € en moyenne. De ce fait, il est nécessaire de prendre sur les fonds de réserve du S3 (section académique) pour équilibrer le budget, malgré les efforts de tous pour réduire les dépenses et ce, dans le but de maintenir une vie syndicale dynamique : stages, suivi des dossiers lors des différentes commissions administratives (mutations, avancement d'échelon), défense des syndiqués, etc.

Recettes 2016-2017	
Cotisations	509 152,87 €
Intérêts	643,49 €
TVA	1 079,00 €
Don & Divers	2 227,00 €
Début exercice	534 828,73 €
Dépenses 2016-2017	
Total : 498 312, 27 €	498 312, 27 €
détail : voir ci-dessous	
Solde	
Fin exercice	469 024,04 €
Différentiel	- 65 804,69 €

Ce déficit est dû majoritairement à la baisse de la syndicalisation dans notre académie, qui n'est pas enrayée : en une dizaine d'années, le nombre d'adhérents est passé de 3 573 (en 2005-2006) à 2 769 (en 2016-2017).

Déplacement

Ce poste est important : il correspond à la participation aux frais de déplacement engagés par les adhérents venant participer à des stages, par les membres de la Commission Administrative (CA), du bureau et du secrétariat académique, et par les commissaires paritaires participant au mouvement. Ces réunions sont indispensables au bon fonctionnement du SNES, à la circulation de l'information, à la réussite des actions.

Gestion

Ce sont les frais de fonctionnement de la section académique : téléphone, assurances, électricité, papèterie, etc.

Personnel

Il s'agit des salaires et charges des employés, qui sont indispensables pour assurer le fonctionnement quotidien du S3 et le contact avec les syndiqués : renseignement, écoute et accueil.

TVA

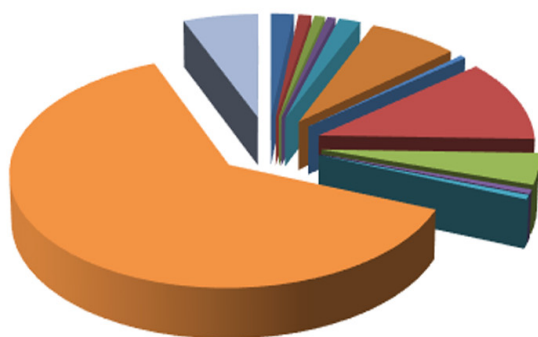
C'est la différence, que nous reverse l'État, entre la TVA à 4 % sur la presse syndicale et la TVA à 20 % sur les achats de papier et services liés à la fabrication des publications.

Versements S2

Il s'agit des sommes versées aux sections départementales pour leur fonctionnement.

Versements S4

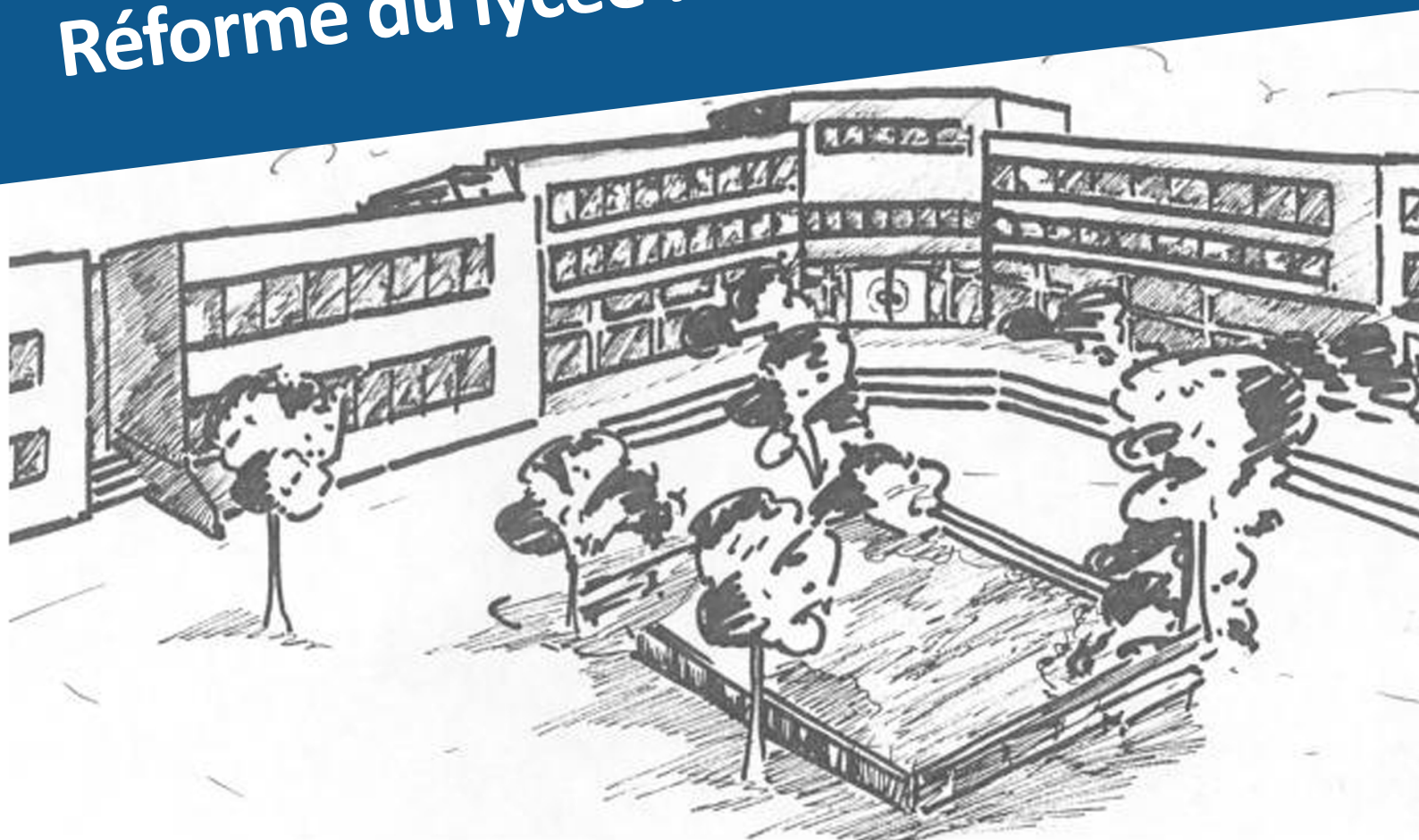
Il s'agit du reversement au S4 (SNES national) d'une part des cotisations encaissées par la section académique.



- 10-LOCAL : 9196,28 €
- 11-EQUIPEMENT : 5164,15 €
- 12-TRAVAUX : 4255,01 €
- 13-POSTE : 3289,88 €
- 14-GESTION : 8678,41 €
- 15-DEPLACEMENTS : 36242,8 €
- 16-ACTION : 2455,23 €
- 17-PERSONNEL : 57650,53 €
- 18-PUBLICATION & REPROGRAPHIE : 22252,99 €
- 19- HONORAIRES : 3141,4 €
- 20- FRAIS DE RECEPTION : 3071,69 €
- 21-VERSEMENTS S4 : 312814 €
- 22-VERSEMENTS S2 : 30100 €

En verrouillant les conditions d'accès à l'enseignement supérieur, Blanquer et Macron voudraient réformer le bac, le lycée et tout le 2nd degré sans les personnels !

Réforme du lycée : En Marche... arrière



Jeudi 1^{er} février

HMIS dans tous les établissements, AG avec les Universités

Mardi 6 février

**Grève intersyndicale 2nd degré
Rassemblement à Grenoble à 14h**

Mercredi 7 février

Initiatives sur l'École avec la FSU

Mars

Actions Fonction publique

